

Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)

Auteurs : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-) ; Piponnier, Antoine (1844-1902) ; Bernardot, François (1846-1903)
Présentation de la collection 69 copies de lettres, 15 février 1883 - 28 octobre 1884.

Registre de copies de lettres (H. 280 x L. 220 mm) manuscrites ou réalisées à la presse à copier. Le registre est relié avec plats cartonnés couverts d'une toile grise et dos en cuir ou simili de couleur verte. Sur la partie supérieure du dos est collée une étiquette en papier, lacunaire, manuscrite à l'encre noire : « Contentieux ». Sous cette étiquette est collée une étiquette en papier rouge dont ne subsiste que quelques fragments. L'estampille de la bibliothèque du Cnam figure au bas des folios 1r et 89r. Les lettres sont signées par Godin ou, par procuration de ce dernier, par des directeurs de la Société du Familistère de Guise : Eugène André, Antoine Piponnier ou François Bernardot. Les lettres sont de mains inconnues. La correspondance traite exclusivement de contentieux : elle s'adresse aux avoués ou avocats qui défendent Godin et la Société du Familistère dans les procès contre le duc de Padoue, et contre Boucher et Cie, et dans un contentieux avec le fils du fondateur du Familistère, Émile Godin ; deux lettres portent sur un litige avec l'administration des ponts et chaussées ; deux lettres sont adressées à la Société anonyme de constructions mécaniques à propos d'un litige sur la fourniture d'une chaudière ; une lettre est une déclaration à la préfecture de l'Aisne relative aux chaudières de machines à vapeur de l'usine du Familistère de Guise.

Les documents de la collection

69 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les 10 premiers documents de la collection :

*Monsieur Emile Godin
propriétaire à Guise*

Me recommandé

La société ne peut accepter le chèque
que vous lui avez envoyé au nom de
Monsieur Godin; ce chèque n'étant
que le règlement partiel de ce que vous
lui devez -
Nous demandons à en terminer complètement
de cette affaire, et voulons un règlement
définitif.
En conséquence nous vous retournerons
sous ce pli le chèque de dix sept
cent cinquante cinq francs. H. M. M.
Affroy & C^{ie} de Paris

Aguez Monsieur nos parfaites
civilités

Godin

[Eugène André à Émile Godin, 23 juillet 1883](#)

André, Eugène (1836-)

Mots-clés : [Procédure \(droit\)](#)

63
96

Monsieur Tisserant
Asm de la Pépinière
Nancy

La baisse que vous nous signalez dans
les produits de Bouchon n'a été faite
qu'à partir de l'année 1874 et pour
1874 -

Nous vous adressons aujourd'hui 3 tarifs
de Bouchon 1 de 1872
1 de 1873
1 de 1874

Vous voyez d'après ce tarif qui en 1873
Bouchon a voulu de diminuer les prix de
supplément de 17 à 18 pour 100 sur
l'année 1872 pour baisser en 1874 de 4,5 %
notre baisse a été faite en 1873 et a été
suivie de 5 % sur l'année 1872 - nous
faisons ces deux tarifs à ceux de Bouchon
dans le tarif 74 Bouchon et l'on voit la circulaire
annonçant la baisse applicable à 74 & non à 73
Nos déductions sont donc parfaitement justes et
se justifient ainsi notre adresse à M. Perillet -

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 avril 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

76
 79

Monsieur Tisserant
 40 rue de la République
 Nancy

actuel

Vous savez le regret de votre absence, et il nous
 a été impossible de vous procurer le tarif de
 Bachelin pour les années qui vous intéressent.
 Vous nous obligerez en nous disant à quelle
 époque votre procès verra le jour devant
 devant la cour.
 Veuillez agréer Monsieur nos salutations
 les plus distinguées.

J. B. Godin

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 mai 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Procédure \(droit\)](#)

Mon cher Ami

Je suis bien en retard avec vous, et une négligence qui s'explique par ma répugnance à m'occuper de ces ennuyeuses affaires de papier. J'espère néanmoins, que ce retard n'empêchera pas de faire le nécessaire pour que votre affaire soit accordée à mon affaire.

Je mentionne que si vous retenez ou en ont une preuve je le trouve bien étudié dans tout son ensemble, j'ai rédigé quelques petites corrections que je vous prie d'accepter si vos observations ne sont pas encore imprimées, car je compte les faire passer au pair distributeur à la cour.

Sur vos autres critiques des notes que je vous ai adressées au papier que je vous envoie une certaine répugnance. Peut-être peut-être j'aurais négligé d'une nouvelle copie etc, ne compte pas sur moi pour cela, je vous envoie quelques uns pour la suivre si elle est ordonnée. Et enfin, ont-elles été envoyées, oui, ou chez Bouchon? Quant aux observations que vous me faites sur les dommages d'intérêt qui ont été formulés ici, je les accepte de tout point et je m'en remets aux avis de ma défense pour ne produire que ce qui est raisonnable et juste ou tout au moins ce qui paraîtra tel aux jurés sages. Attendez-vous donc au plus vite avec M^{re} Pouillet par sollicité pour que rien ne soit négligé.

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 4 juin 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Procédure \(droit\)](#)

81
Monsieur Tisserant
à me de la Papeterie
Maucy.

Je vous adresse inclos un document sur
l'affaire contre Bouchard, en même temps
j'adresse le même travail à Monsieur
Pouillet avec qui vous pourrez échanger
vos impressions sans perdre de temps.
Soyez en être obligé pour un commentaire
les idées nouvelles que cet avant-projet
peut vous suggérer.

Il me tarde que cette désagréable affaire
prenne fin, ainsi ne puis-je que vous
recommander de mettre toute la célérité
possible à sa poursuite pour que les
doux intérêts qui sont le dernier
point du procès soient réglés par
la juridiction actuelle, et dont j'aurai
très peu à dire.

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 5 juin 1883](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

63 Mon cher Ami

Je reçois votre lettre du 11 courant et vous remercie d'avoir pu obtenir copie sans fixation d'audience pour le règlement des procès Boucher. L'album dont vous me parlez a été réconstitué et envoyé à M^r Pouillet à la date du 8 juillet 18.

Nous avons pris dans les albums Boucher les appareils qui ont été presque rénovés et les avons collés en regard des nôtres. La note qui accompagnait la collection indiquait les origines de nos appareils et la date de leurs apparitions dans l'album Boucher.

En même temps nous adressions à M^r Pouillet les copies de brevets n^{os} 63.131 & 64.482 dans lesquels l'outillage et les manières d'insérer sont parfaitement décrits. Le même que les procédés de redressement. Dans un voyage que j'ai fait à Paris où j'ai eu l'occasion de voir M^r Pouillet, j'ai pu lui expliquer aussi clairement que possible le système de redressement des pièces après insillage, j'ai vu qu'il m'a compris toute l'importance et la note qui lui a été adressée a été fixée complètement ses idées sur ce sujet.

Vous l'avez aujourd'hui à M^r Mont pour lui demander s'il ne possède pas l'album qui avait été fait au premier lieu et que nous n'avons retrouvé dans aucune de ses collections qui se sont occupés de cette affaire.

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 13 mars 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Monsieur Tisserant
avocat à la cour
Avenue de la République Nancy -

Monsieur Godin ne a communiqué le contenu de
votre lettre du 13 et dans lequel vous demandez si le
tabhan des ventes que réclamait votre lettre du 2 août
dernier pour les années 73 & 76 a été envoyé à M^l
Poullat. Au commencement de l'année 1875, la note que
nous avons eu l'honneur de vous adresser, en même temps
que nous vous transmettions en cette note le tabhan des
ventes de Bouchon, vous nous demandiez, pour infirmer
ce argument de faire déposer au tabhan par M^l
de 1855 à 1876 - et de faire voter ce tabhan par
le juge de Paix - Le tabhan a été déposé et voté par
le magistrat de Paix, le juge de paix n'a pas refusé
à donner ce visa en disant que cela n'était pas de
son ressort. - Le travail que a été envoyé par vous
dans votre lettre du 11 juillet 83 nous nous sommes
d'abord exclusivement occupés de la réception de votre demande
sans distinction entre les oppositions faites par M^l
et vous ajoutant que ce tabhan tel que nous le
produisons infirmait péremptoirement l'argument
fait par Bouchon de ce vote en 73 & 76 - Le vote

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 15 juin 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Procédure \(droit\)](#)

67
18

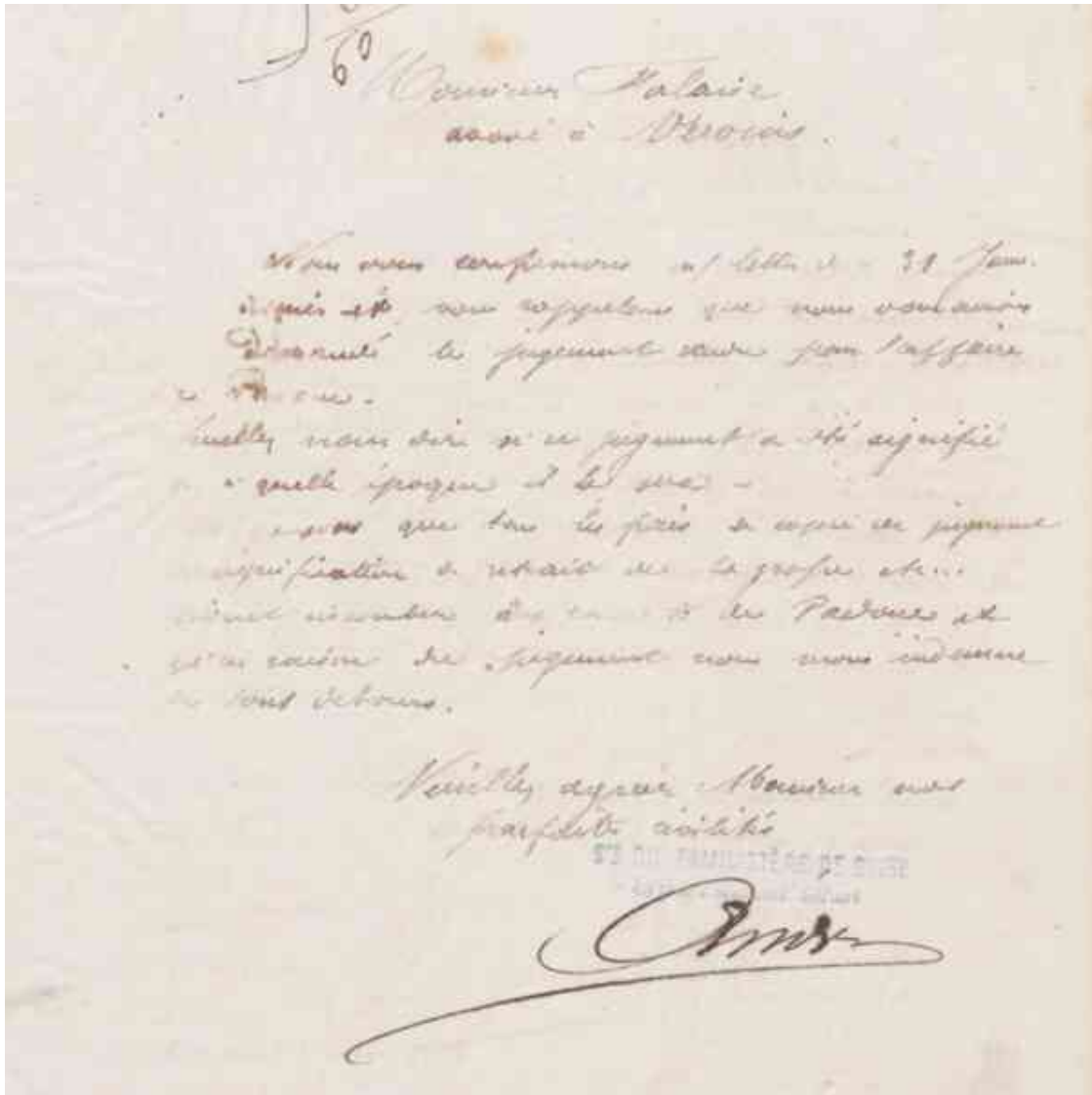
A Monsieur Tisserand,
40 rue de la Papeterie Nancy.

Vous voyez sans doute apparé que notre faison en
Capitulation avec le perron des Bouteaux a été réglé
que je me suis engagé d'acquiescer le jugement
de la cour d'appel d'Amiens, qui me condamne à
20,000 francs plus les intérêts, les frais, & la somme de 100 francs
de plus - j'ai déjà soldé 11,500, 15 plus 7 couronnes, & une
dixième de Bouches & un huitième tout venant sur le compte
sailli. - Il me reste maintenant à solder la part d'impôt
encore le montant. J'espère que le tribunal qui va
examiner les dommages que Bouches a été obligé de me payer
me me feraient une provision d'appointement au prix
réel de mes faits en vous par une part partie.
Je vous adresse append trois tarifs Bouches & de 66,
& de 66 & 1 de 70, 71 (pour ces deux dernières années j'ay
à me payer un seul tarif en raison de la guerre).
J'y joins deux tarifs de 67, & 71 - Remettez en
faveur les années 67, 67, 69 (Gaudin) je vous les
reclamerai - Pour la somme de frais & dommages que
je réclame d'après mes notes & que vous trouvez non
nullement exagérées, mais encore très suffisamment
étalées, sur tout en ce qui touche les frais faits
que je me suis fait sur les données de Bouches

[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 21 avril 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)



[Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 2 février 1884](#)

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Mots-clés : [Procédure \(droit\)](#)

Tous les documents : [Consulter](#)

Fiche descriptive de la collection

Auteur·e

- André, Eugène (1836-)
- Bernardot, François (1846-1903)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Piponnier, Antoine (1844-1902)

Date(s)

- 1883-02-15
- 1884-10-28

SourceFG 16 (1)

ContenuCorrespondance

Informations sur l'édition numérique

SourceFG 16 (1)

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Contributeur(s)Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Citation de la page

Collection *Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)*, consulté le {date-consulte} sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/collections/show/63>

Collection créée par [Frédéric Panni](#) Collection créée le 13/12/2023 Dernière modification le 17/10/2024